

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-028**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 3 novembre 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'implantation de panneaux « Arrêt » aux emplacements suivants:

- sur la 39<sup>e</sup> Avenue, à la hauteur de la rue Aimé-Geoffrion;
- sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur de l'avenue Louis-Lumière;
- sur la 38<sup>e</sup> Avenue, à la hauteur de l'avenue Samuel-Morse.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---